COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

DÉLIBERATION N° 2025-03-015

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) :25
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 1
Nombre de pouvoir(s) : 1

Vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2025

Membres présents en séance :
Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :
Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :
Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2024 – VOTE

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202566-20250327-2025-03-015-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2025
Publication : 04/04/2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE Voté le 27 mars 2025 à l'unanimité	REPRISE ANTICIPEE (3) Délibération du (si le compte administratif n'a pas été voté)

Résultat de fonctionnement N-1 A- Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B- Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 716 859.37 € + 716 859.37 €	Résultat de fonctionnement N-1 A- Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B- Résultats antérieurs reportés (par délibération du ..... N-1 sur l'affectation du résultat N-2), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	
D- Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	+ 50 640.42 €	D- Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	
E- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 112 906.07 €	E- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F	- 62 265.65 €	Besoin de financement F	+D+E
Affectation = C	= G+H	Reprise anticipée = H	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement	+ 516 859.37 €	1- Prévision d'affectation en réserves R 1068 G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
2- H report en fonctionnement R 002 (2)	+ 200 000.00 €	1- H report en fonctionnement R 002 2- (si C>F.H=C-G)	
Déficit reporté D 002 (5)		Déficit reporté D002 (5)	

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 2 AVRIL 2025

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Patrice BRAUD